

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Royale Marocaine d'Assurances (RMA), représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Sébastien Castro, a déclaré le 17 février 2004, avoir cédé le 11 février 2004 sur le marché de blocs, 10 090 actions Agma-Lahlou Tazi au prix unitaire de 3 050,00 dh, franchissant ainsi à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la RMA ne détient plus aucune action Agma-Lahlou Tazi.

Il est à rappeler que la RMA avait déclaré, à l'occasion de l'acquisition de ces actions en date du 27 mars 2003, qu'elle envisageait de poursuivre ses achats des actions Agma-Lahlou Tazi dans les douze mois suivant ladite acquisition.

Contact CDVM :

Tél: 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma